



COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 24 MAI 2016 – LIVRON

47 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M. (à partir de 21h20), BOUVIER M., BOYRON C., DESAILLOUD V., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y.
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., LOTHE J., ESTEOULLE R., VIGNE M., SERRET J., FAVRE M., MOREL L., GAUDET JM., VAUCOULOUX M., CAILLET C., BONNET C., HILAIRE JL, BERNARD O., FAYARD F., PLANET F., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., MACLIN B., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., GILES M., PERRIN D., GILLES D., PERVIER Y., KRIER S.

7 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES MATHIEU C., PARET M. (jusqu'à 21h20), FAURIEL H., GRANGEON S.
MM DELALLE B., ARNAUD R., DERE L., ANDEOL JP.

3 ABSENTS EXCUSES :

MM MALSERT J., DRUGUET R., FREYDT A.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I – POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

1. Auberge des Dauphins : présentation du projet par Madame Patricia Brunel-Maillet Vice-Présidente du Département

II - POLE ECONOMIE

2. Adem : modification de la représentation de la CCVD

III - POLE ENVIRONNEMENT

3. Mobilité : point d'étape du groupe de travail

IV – POLE RESSOURCES

Finances

4. Travaux commission tourisme, compétence loi Notre, taxe de séjour : présentation
5. Chèque déjeuner : modification de la valeur

Ressources humaines

6. Création d'un poste de catégorie C Adjoint Administrative 2ème classe (temps complet)

Administration générale

7. Puy St Martin : modification de la représentation de la commune
8. Précision sur délégations du Conseil au Président
9. Ester en justice : recours sur la TASCOM et désignation du Cabinet Landot et Associés
10. Propositions de modification de l'intérêt communautaire des équipements sportifs
11. Projet de territoire : présentation du document final

V – POLE MOYENS TRANSVERSAUX

12. Communication : évolution du logo

Monsieur Jean Serret remercie Monsieur Olivier Bernard, Maire de Livron, d'accueillir le Conseil Communautaire à Livron.

Monsieur Olivier Bernard précise qu'il avait sollicité les élus de l'Exécutif pour qu'un Conseil Communautaire soit décentralisé à Livron. Il les en remercie et souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur Jean Serret informe les membres du Conseil du départ à la retraite de Monsieur Didier Jouve, ingénieur à la CCVD depuis 1987. Il souligne son esprit de synthèse et d'analyse et le remercie vivement pour le travail effectué durant toutes ces années pour le développement du territoire.

I – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 1 Auberge des Dauphins : présentation du projet

Monsieur Jean Serret souhaite la bienvenue à Madame Patricia Brunel-Maillet, Vice-Présidente au Conseil Départemental, en charge de l'environnement et de la santé et à ses collaborateurs, Monsieur Bernard Cusenier, responsable de ce projet et Monsieur Nicolas Gogué-Meunier, responsable du service des espaces naturels sensibles, venus présenter le projet de l'Auberge des Dauphins.

Madame Patricia Brunel-Maillet rappelle que le site de la Forêt de Saoû est l'un des 9 espaces naturels sensibles (ENS) dont est propriétaire le Département de la Drôme. L'ensemble de ces sites représente une superficie totale de 6 000 ha. La forêt de Saoû s'étend sur 2 500 ha. Le Département de la Drôme accompagne 17 collectivités dans leur démarche de préservation et de mise en valeur et d'ouverture au public de ces ENS.

Le projet de l'Auberge des Dauphins à Saoû constitue un projet de territoire qui repose sur 3 axes principaux :

1. Développement de l'accueil en Forêt de Saoû et au sein du territoire
2. Gestion durable de la Forêt de Saoû
3. Devenir un site pilote (en tenue de suivi de la faune et de la flore, sauvegarde du patrimoine, sentiers de randonnées en milieux sensibles, accueil numérique, pôle de rencontres et d'échanges)

Elle souligne que cette présentation permettra au Département de recueillir les suggestions de répondre aux questions pour partager ce projet. Elle invite également les conseillers communautaires à visiter ce site et précise que le Département répondra à toute demande de visite sur site. Elle rappelle également les prochains événements culturels qui vont s'y dérouler dont Saoû chante Mozart et des temps forts d'animation avec le Transe Express.

Monsieur Bernard Cusenier présente le projet d'aménagement.

Quel avenir pour la forêt de Saoû d'ici 10 ans ?

- Développer l'accueil en forêt de Saoû et au sein du territoire
 - Améliorer l'accueil du public
 - Développer encore plus le lien avec le village de Saoû
 - Définir un plan de circulation douce
- Gérer durablement la forêt de Saoû
 - Appliquer les principes du développement durable pour protéger le site
 - Sensibiliser le public
- Être un site pilote
 - sur les suivis scientifiques

- sur la sauvegarde du patrimoine
- sur les sentiers de randonnées en milieux sensibles
- sur l'accueil numérique
- création d'un pôle de rencontres et d'échanges

Historique du projet Auberge des Dauphins

- 2004/2008 : Décision de conserver l'Auberge, mise hors d'eau et hors d'air
- 2008/2011 : Diagnostics patrimoniaux, études de valorisation
- 2011 : Décision de réhabilitation de l'Auberge en Maison de Site
- 2012/2013 : Projet Scientifique et Culturel de la Maison de Site
- 2013/2014 : Programme muséographique et pédagogique, programme d'aménagement des espaces extérieurs
- 2014/2015 : consultation et choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre : équipe dirigée par Philippe Madec (architectes, paysagiste, scénographe, BET)

L'ambition du Département pour le projet

- Une Maison de Site à caractère contemporain et innovant qui met en valeur le patrimoine emblématique de la forêt de Saoû
- Sur la base d'un programme défini autour des relations Homme/Nature, ludique et interactif
- Un projet concerté avec les acteurs locaux
- Qui participe au développement durable du territoire (Commune, Biovallée, Drôme)
- Qui crée un lien très fort avec le village, la forêt, le territoire
- Qui Valorise la gestion des Espaces Naturels Sensibles du Département

Les fondamentaux du projet

- Positionnement : une maison de site
 - accueil et services aux différents usagers de la forêt
 - halte de repos
 - centre d'interprétation
 - vitrine des ENS du département
 - constamment en lien avec l'environnement extérieur
 - bref, un "salon" dans la forêt

Il présente les esquisses de la scénographie et de plans du projet architectural de l'auberge.

Espaces extérieurs :

- les enjeux paysagers et d'accessibilité
 - Enjeux paysagers
 - Offrir un mode d'accès alternatif à la voiture par un parcours mobilité douce entre le village et la forêt
- Les enjeux d'accueil du public et de stationnement
 - Enjeu global d'amélioration de l'accueil : adaptation de la capacité en stationnement
 - Secteur de l'Auberge : cohérence entre accueil des usagers, stationnement et ambiances paysagères,
 - Sables blancs : réorganisation de l'espace de stationnement, bus Pertuis (porte d'entrée physique et point d'arrêt) : limitation et organisation du stationnement
 - Village de Saoû : permettre aux visiteurs de se garer

Programmation culturelle

- Expositions temporaires ou coproduites en réseau (moins de 100m²)
- Cartes blanches à des scientifiques, artistes, ...
- Saga Burrus : cycle de conférences, mini-expositions temporaires,
- Sorties nature
- Événements et programmations exceptionnelles (festival, land-art, etc)

Coûts opération estimés après DIAG

Bâtiments : Auberge des Dauphins et locaux annexes	3 177 500 € HT
Fibre optique, enfouissement réseaux	350 000 € HT
Eau Assainissement	617 500 € HT
Aménagements espaces extérieurs	743 000 € HT
Informatique billetterie	75 000 € HT
Contenus vidéos, muséographiques	250 000 € HT
Aménagement scénographiques et mobiliers	678 000 € HT
TOTAL	5 891 000 € HT

Financement

CPER 2014-2020 :	1 500 000 €	25 %
- Dont Etat FNADT	500 000 €	
- Région RA	1 000 000 €	
Région RA (GPRA Biovallée) :	106 785 €	1,7 %
Mécénat Crédit Agricole :	20 000 €	0,3 %
Autre mécénat (recherche en cours) :		
Autofinancement Département :	4 373 215 €	73 %
TOTAL	6 000 000 € HT	

Modalités d'exploitation de la Maison de Site

- Fonctionnement saisonnier : ouverture au public d'avril à octobre
- Ouverture prévue tous les jours en juillet août, du mercredi au dimanche en juin et septembre, les mercredis et WE en avril et mai
- Fréquentation estimée à 30 000 personnes
- Équipe de gestion et d'animation de 6 agents équivalent temps plein
- Budget de fonctionnement annuel évalué à 340 000 €
- Petit équilibre d'exploitation recherché en 6 ans grâce aux recettes de billetterie, de l'espace de restauration, de la boutique, et des mises à dispositions privées

Principales étapes en cours et à venir

- 01/16 : Diagnostic et première esquisse du projet
- 02/16 : Arbitrage effectué en Comité de Pilotage sur le coeur de l'opération et les options retenues
- 04/16 à 09/16 : Avant-Projet Sommaire et Détaillé
- 09/16 : Passage en Commission Départementale des Sites
- 11/16 : Dépôt du Permis d'aménager
- 06/17 : Obtention du permis et de l'autorisation ministérielle en site classé
- 06/17 à 12/18 : Travaux
- Printemps 2019 : Ouverture au public de la Maison de Site

Un projet touristique ancré dans son territoire

- Un équipement au service du développement touristique de la Vallée de la Drôme :
- Une attractivité forte grâce à des contenus ludiques, interactifs
- Un vecteur de diffusion du tourisme en Vallée de la Drôme
- La présence de l'Office du Tourisme dans la Maison de Site :
 - Un + pour la maison de site : participation à l'accueil information
 - Un + pour le territoire : diffusion du tourisme en renvoyant les publics vers la Vallée de la Drôme
- Le souhait du Département de pouvoir associer l'Office de Tourisme aux fonctions d'accueil, d'information, vente :
 - mise à disposition d'1/3 d'ETP annualisé (de 0,3 à 0,66 ETP selon les saisons)

- et en contrepartie formation du personnel accueil de la Maison de Site à la promotion touristique du territoire
- Un projet à co-construire ensemble avec la CCVD et le nouvel Office de Tourisme en gestation

Une Maison de Site en réseau avec la Vallée de la Drôme

- Des synergies à créer :
 - Avec le territoire, ses habitants, les associations d'usagers, naturalistes..
 - Les savoir-faire locaux, les artisans d'art
 - Les équipements touristiques ayant une vocation proche ou complémentaire
 - les festivals nombreux qui rythment la vie culturelle de la Vallée
 - Les réseaux d'Education à l'Environnement
- Pour que la Maison de Site soit un lieu d'expression de la richesse culturelle scientifique et artistique locale
- s'appuyer sur les ressources locales pour :
 - Les animations (visites guidées sur les thématiques proposées)
 - Les expositions temporaires
 - Les événements artistiques, conférences etc
- Missions confiées à des stagiaires pour booster cette mise en réseau
 - L'une en cours confiée à Jeanne Vallier pour 6 mois
 - dans le cadre d'un master 2 de développement touristique
 - devant déboucher sur des pistes de partenariat pour la programmation culturelle et scientifique de la Maison de Site
 - L'autre en projet, susceptible d'être porté par la CCVD, avec le soutien financier du Département plus ciblée sur :
 - L'impact touristique du futur équipement
 - Sa contribution à la destination touristique Vallée de la Drôme
 - L'organisation de l'accueil touristique entre le village de Saoû et la Maison de Site avec le nouvel Office de Tourisme du Val de Drôme

Un projet territorial : la voie de mobilité douce

- Une voie de mobilité douce entre le village et la forêt pour découvrir la majesté du Site
- Des enjeux et un tracé étudiés par le CAUE de Saoû à l'Auberge
- Un projet étudié par la maîtrise d'oeuvre, du Pertuis à l'Auberge pour obtenir les autorisations en site classé
- Un projet global à co-construire avec la CCVD et la commune de Saoû et à connecter avec la future vélodrôme

Des questions en cours

- Voie de mobilité douce :
 - Comment travailler avec la CCVD et la commune sur ce projet en connexion avec la vélo Drôme ?
 - Quels soutiens espérer du programme Leader ?
- Organisation de l'accueil touristique entre Saoû et la Maison de Site :
 - Quelle place pour une antenne tourisme dans la forêt de Saoû au sein du futur Office de Tourisme communautaire ?
 - Quel lien demain entre l'Office de Tourisme et l'ENS Forêt de Saoû ?

Monsieur Daniel Gilles remercie les services et le Département pour cette présentation. Il précise que ce projet de maison de site, de l'Auberge des Dauphins dans la Forêt de Saoû est un projet de territoire qui peut avoir des interconnexions avec d'autres lieux comme, par exemple, le Château de Poët Célard, autre projet structurant du territoire.

Il explique également les raisons pour lesquelles l'étude d'impact d'un tel projet est importante. Ainsi par exemple cette étude a permis de mettre en évidence que, sur les 6 communes Saoû, Soyans, Francillon, Mornans, Le Poët Célard, Félines, il existe 940 couchages d'hébergement touristiques plus le château de Poët Célard soit plus de 1 000 couchages.

Cependant il fait observer que le projet de la Maison de Site n'est pas encore abouti et déjà la fréquentation de ce lieu est de plus en plus conséquente. Les infrastructures du village de Saoû ne sont pas adaptées aux périodes fortes de fréquentations.

Sans nier l'impact économique, les problématiques de circulation et de stationnement se posent avec acuité pour la traversée du village de Saoû pour accéder à la Forêt. Certes cette forêt a été habitée par l'homme mais actuellement la commune de Saoû la considère comme un espace naturel à préserver et à ne pas trop l'artificialiser.

Dans le cadre du PLU, la commune, très ouverte au projet de l'Auberge des Dauphins, sera très vigilante sur cette question et des réunions régulières ont lieu avec les services ENS pour en discuter et trouver des solutions.

La CCVD et la commune sont représentées au comité technique. Il sollicite qu'un Vice-Président de la CCVD soit désigné pour le comité de gestion et suggère Monsieur Jean Louis Hilaire.

Monsieur Yves Pervier souligne que le tourisme lié à ce projet est un sujet clé notamment en terme de volume de fréquentation.

En ce qui concerne la relation avec l'Office de Tourisme, celle-ci doit être développée. La question principale va bien sûr se poser en terme de financement. Un travail est en cours à ce sujet et le Département sera sollicité sous peu.

En ce qui concerne la mobilité un rapport d'étape va être fait à la CCVD ce soir.

Il précise également que la liaison du village et de la forêt a concerné depuis longtemps la commune et la proposition du Département de l'intégrer à d'autres sites lui paraît très intéressante.

Il rappelle également que la commune de Saoû a souhaité cette présentation par le Département afin que la CCVD s'approprie d'avantage ce projet dans la forêt comme un projet de territoire et se mobilise, ce qui nécessite le travail à faire réaliser par un stagiaire (sur les impacts sur le territoire).

Monsieur Daniel Gilles fait observer que le financement de cette opération montre une part départementale de plus de 4,3 K€. Ce montant est constitué de la taxe ENS perçue par le Département sur les permis de construire.

Madame Patricia Brunel-Maillet précise qu'effectivement cette taxe est grevée d'affectation c'est-à-dire exclusivement réservée aux projets ENS.

Elle rappelle également que ce projet d'aménagement a été initié par la précédente mandature et que la nouvelle équipe d'élus pour la Maison de Site et l'Auberge des Dauphins a décidé de poursuivre ce projet de maison de site et Auberge des Dauphins situé dans l'écrin de la forêt de Saoû qu'il convient de préserver.

Monsieur Jean Serret précise que la CCVD a toujours été très attentive au devenir de ce site qu'il qualifie même de « 4^{ème} château du Département de la Drôme », château vert de ce synclinal perché.

Il explique également que la CCVD doit être aux côtés du Département pour ce projet. En ce qui concerne la mobilité, il souhaite que le Jabron et la plaine de Montélimar soient également associés.

Pour le tourisme et les Offices de Tourisme, la Loi NOTRE oblige les communautés de communes à prendre cette compétence à compter du 01 Janvier 2017. Ceci sera exposé ensuite.

Il remercie le Département pour cette présentation.

II – ECONOMIE

Point 2 Adem : modification de la représentation de la CCVD

Monsieur Serge Krier rappelle que le conseil communautaire réuni le 15 mai 2014 a désigné 2 conseillers communautaires pour siéger au bureau de l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde) : Monsieur Serge Krier en tant que titulaire et Monsieur Gilbert Pourret en tant que suppléant.

Depuis, le conseil communautaire du 17 septembre 2015 a validé le renouvellement du Plan Pastoral Territorial (PPT) en partenariat avec la 3CPS, afin de soutenir l'activité pastorale et les éleveurs de la vallée de la Drôme. Ce PPT est porté administrativement par la CCVD. A la demande des 2 collectivités, l'ADEM a pour mission d'élaborer ce futur PPT en concertation avec les élus, les éleveurs et partenaires locaux. Dans le cadre de l'élaboration de PPT et dans sa perspective de mise en œuvre, l'ADEM sollicite de nouveau la CCVD pour siéger au sein du bureau de l'association.

Il est proposé la candidature de Monsieur Christian Caillet comme titulaire et de Monsieur Gilbert Pourret comme suppléant.

Le Conseil :

- désigne Monsieur Christian CAILLET comme titulaire et de Monsieur Gilbert POURRET comme suppléant au bureau de l'ADEM afin de représenter la collectivité et suivre le futur Plan Pastoral Territorial
- annule et remplace la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2014
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

III – ENVIRONNEMENT

Point 3 Mobilité : point d'étape du groupe de travail

Monsieur Jean Serret donne la parole à Monsieur Yves Pervier, Vice-Président en charge de ce dossier.

Monsieur Yves Pervier présente le travail réalisé par le groupe de travail mobilité sous forme de powerpoint.

1^{ère} impression : tout va bien !

- 91,8% des ménages ont au moins une voiture ; 49,8% ont 2 voitures ou plus (Source : INSEE – 12 000 ménages)
- Les lignes de car 28 Valence – Die et 30 Valence – Montélimar sont les plus fréquentées du département de la Drôme (source : Département de la Drôme 2014 - voyages commerciaux et scolaires)
- Les routes sont de bonne qualité

Pourtant, dans notre projet de territoire ...

- Lors des débats d'orientations de septembre 2014, les élus ont évoqué les déplacements comme :

- o Une préoccupation des habitants,
- o Un enjeu de développement du territoire.

De fait :

- Territoire rural = handicap des distances
- Un foisonnement d'initiatives sur la mobilité dans notre vallée : collectivités, associations, entreprises, initiatives privées ...

Un contexte institutionnel en soutien de la mobilité

- EUROPE – programme de financement LEADER
 - o « La vallée de la Drôme : un éco-territoire attractif et porteur de développement économique durable » (avec un volet mobilités)
- ETAT – Territoire à énergie positive croissance verte – TEPCV
 - o Fonds local de financement de l'action « se déplacer autrement »
- REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES – Contrats d'aménagement intercommunal
 - o « Désenclavement des territoires ruraux » ; « Intermodalité et développement des transports » ...

Que peut la communauté ?

- Création d'un **groupe de travail** en octobre 2015
- **Objectif** : Identifier un projet cohérent, utile, efficace et collectif impliquant acteurs publics et privés locaux
- Le groupe de travail s'est réuni **8 fois** entre novembre et avril

Travail sur enjeux et objectifs (beaucoup exprimés)

- économiques (6 items)
- environnementaux (9 items)
- sociaux (9 items)
- qualité de vie et santé (5 items)
- un 1er enjeu exprimé : non discrimination ou mobilité pour tous

<p><u>Social</u> Plein accès pour tous aux emplois, services, commerces, loisirs ... Solutions pour ceux ont le + de difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes, personnes âgées, - personnes précaires ... 	<p><u>Economie</u> Baisse coût mobilité, ménages, entreprises, assos ... Baisse handicap économique des distances. Optimiser synergies sectorielles (touristes, courses, école, ..) et temporelles (flux, zones)</p>
<p><u>Santé et qualité de vie</u> Moins d'émissions de particules, moins de bouchons et de stress Pouvoir se déplacer librement Services de proximité.</p>	<p><u>Environnement</u> Déplacements propres = coûts supportables. Baisse des dépenses énergie et émissions GES Baisse des besoins déplacement en volume</p>

Travail sur les actions en cours

Information et sensibilisation	Diffusion des guides « Bougeons autrement en vallée de la Drôme » (guide pratique et guide pédagogique)
Animation locale	Animation du schéma de covoiturage bi-départemental Développement de partenariats avec des prestataires locaux
Transports en commun	Développement d'un service de transport micro-collectif Amélioration des services existants (lignes régulières, TAD, TER)
Infrastructures	Projet Vélo Libre Service en milieu rural – vélib rural Achèvement VéloDrôme et raccordements à la VéloDrôme Aménagements de liaisons cyclables et piétonnes

Equipements	Projet stations de mobilité Implantation de bornes de recharge électriques (SDED)
Services numériques	Développement d'une application multimodale (appli mobilité)
Mobilité sociale	Bourse au permis de conduire

Tout va bien ?

- Diagnostic local de santé
 - « [...] un territoire contrasté, une forte diversité parmi les habitants mais des publics en difficulté repérés et un enjeu fort sur les déplacements. »
 - « Améliorer la desserte en transport en commun du centre hospitalier de Crest. »
 - « Renforcer encore les aides à la mobilité des jeunes des zones rurales vers les ressources de santé. »
- Analyse des besoins sociaux 2014
 - Pas d'emploi sans voiture (permis et véhicule).
 - Posséder un véhicule a un coût élevé, la 2^{de} voiture est un poids dans le budget des ménages.
 - Territoire mal desservi par les transports en commun, services inégalement répartis.
 - Peu de dispositifs favorisant la mobilité.
- Etude Biovallée 2010
 - « Avec plus de 182 Tonnes équivalent CO2, le déplacement des personnes et des marchandises est le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre du territoire (34%), [...] la faible densité de la population induit des déplacements importants. »
 - Le transport de personnes représente 24% des émissions.
 - La consommation d'énergie pour la Biovallée (53 000 hab.) en 2010 en kWh énergie finale est de 1 400 000 000 kWh
- Des problèmes ponctuels
 - Pas d'arrêt de car à l'hôpital de Crest : Arrêts au collège Revesz-Long (500 m), au kiosque (1500m) ou à la gare (1.600 m)
 - Les cars scolaires pour Suze ne passent pas par le collège Armorin, ceux pour Montclar – Beaufort, oui !
 - Prendre le train avec son vélo : théoriquement possible / en pratique plutôt difficile (l'accès peut être refusé).

Un second enjeu émerge : le maillage pour

- prendre moins systématiquement sa voiture,
- éviter l'achat de la seconde,
- fluidifier les embouteillages des points chauds
- rendre envisageable une vie sociale sans voiture personnelle

Un système de mobilité doit répondre à 2 impératifs : « Je peux aller où je veux, quand je veux »

Une application mobile ?

- Informer sur ce qui existe et le rendre exploitable en temps réel.
- Exhaustivité : transports réguliers, à la demande, covoiturage, colivraison, stop participatif, minibus de bassin, vélib'rural, autopartage, stations de mobilité, ...
- Instantanéité : application mobile, relais déconnectés.
- Localisation : usages, création de valeur et ressources
- Agir ou subir : quelles solutions ?
- Est-ce à nous de créer une application ?
 - o Cahier des charges :
 - au service de notre ruralité
 - une économie coopérative qui valorise les usagers.
 - o Relais connectés :
 - relais humains et signalétiques pour une utilisation sans téléphone mobile, ni internet
 - en collaboration avec les partenaires locaux

2 échelles de temps :

- Court terme :
 - o Réactivité sur les financements TEPCV, Europe et Région
 - o Système de veille
 - o Coopérations avec les AOT pour faciliter le quotidien.
 - o Trouver des solutions locales lorsque plus adaptées ou moins coûteuses.
- Sur le mandat :
 - o Véloroutes - véloDrôme et liaisons cyclables.
 - o Stations de mobilité pour l'interconnexion des transports.
 - o Application de mobilité regroupant toutes les modalités au sein d'un réseau exploitable en temps réel
 - o Réflexion sur les flux (livraisons) et les périmètres voisins

Synthèse enjeux et outils

- Recherche de la mobilité pour tous,
- Liaisons cyclables et stations toutes modalités
- Application territoriale d'exploitation et relais locaux
- Liaisons et unité du territoire
- Ils s'inscrivent totalement dans :
 - o le schéma de cohérence territoriale SCOT et
 - o le projet de territoire Biovallée 2040

Les ébauches d'un plan d'actions :

Chantiers	Nature	estimatif budget	financement identifié	calendrier prévisionnel
Aide aux entreprises pour des diagnostics domicile-travail	aide financière pour des études	4 000 par zone	80%TEPCV + Région	2016
Etude autopartage et stations de mobilité	étude technique et économique	15 000	70% ADEME	2016
Prototypes station	travaux et mise en place de test	350 000 pour 7 stations (CCVD+CCCPS)	80% TEPCV2	2017-2020
Déploiement complet	fonctionnement	en fonction de l'étude	Acteurs privés	2020
Vélos libre service (vélib rural) = location de vélos à assistance électrique	études d'opportunité et de faisabilité / déploiement	60 000 pour la maîtrise d'ouvrage globale	80% TEPCV1	2016 (démarrage études)
Développement d'un service de transports micro-collectifs (minibus mis à disposition des bassins de vie)	acquisition des véhicules et mise à disposition aux communes	110 000	80% TEPCV2 + Région	2017
Diffusion des guides "Bougeons autrement en Vallée de la Drôme - Biovallée"	distribution	Distribution / communication	Région pour impression des guides	2016
recueil des problèmes ponctuels / propositions de solution	réunions et partenariat conseil départemental	cages vélo sur aires de covoiturage ou arrêts de car	LEADER	2016

Chantiers	Nature	estimatif budget	financement identifié	calendrier prévisionnel
Achèvement vélodrome	travaux	268 410	Région 111 837 Département 55 919 Communes 55 919 CCVD 44 735	2016
Liaisons intervillages	études et travaux éventuels	50 000	80% TEPCV2 + Région	2018
Liaison vélo parc de Lorient / forêt de Saoû	Projet de Département			
Prototype volet "mobilités individuelles" (horaires transport en commun + offres covoiturage + locations vélo + TAD)	développement informatique	40 000	80% TEPCV2	2016
Déploiement 1ère version (front version)	développement informatique et communication	40 000 à définir	80% TEPCV2 à définir	2017
Prototype volet "livraisons de proximité"	devt info			2018
Déploiement complet des 2 volets (front et back)	devt info et communication			2019-2020

A la fin de cette présentation, Monsieur Jean Serret précise que les voies ferrées Nord-Sud et Est-Ouest sont à ajouter dans le diagnostic et doivent être étudiées.

Monsieur Claude Auriat souligne le souci de desserte de la commune de Loriol par les transports en commun (réseau ferré ou ligne de car) entre le Rhône et l'Ardèche. Il conviendra également de se préoccuper des liaisons des bassins de vie de l'arrière pays.

Monsieur Francis Fayard explique de façon très concrète le problème des jeunes inscrits à Pôle Emploi résidant à Livron et devant se rendre à Crest (Pôle Emploi). Il est très important d'apporter des solutions en termes de transports qui doivent mailler le territoire.

Monsieur Yves Pervier demande si la commission peut poursuivre ce travail avec pour objectif de proposer des délibérations.

IV – RESSOURCES

Point 4 Travaux commission tourisme, compétence loi Notre, taxe de séjour : présentation

Monsieur Jean Serret rappelle que la Loi NOTRE impose aux communautés de « prendre » un certain nombre de compétences (assainissement, CLD ???, GEMAPI, etc) dont le tourisme avant le 01 Janvier 2017.

C'est l'objet de la présentation qui va suivre.

Il souhaite que les décisions qui seront à prendre dans les semaines qui viennent, soient construites avec les communes et les acteurs du territoire.

Il passe la parole à Monsieur Yves Pervier pour présenter ce sujet et à Madame Marie-Odile Canteneur, Directrice du pôle communes et territoire.

Monsieur Yves Pervier rappelle que le tourisme est une compétence partagée

- Etat (politique nationale, procédures de classement, coopération)
- Région (schéma régional, CRT)
- Département (schéma départemental, ADT)
- Commune/intercommunalité

Compétence modifiée : L'intercommunalité exercera de plein droit article L4251-17 : *«la promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme»*

Le Val de Drôme en chiffres :

- 4 526 lits touristiques (répertorié par les OTSI)
- Nombre de visiteurs :
 - Forêt de Saoû : 112 000
 - Viarhona : 100 000
 - Réserve Ramières : 46 000
 - Clionsclat/Mirmande : 30 000
 - Chute de la Druse : 20 000
 - Site FFC-VTT labélisé : 18 circuits
 - Bon plans pédestres édités : 20
 - Visiteurs accueillis dans OTSI : 27 000 - 7 accueils permanents et 2 accueils en saison sur antenne Gervanne et forêt de Saoû

Atouts du territoire

- Dynamisme associatif
- Biodiversité, rivières, paysages
- Projets structurants patrimoine : Villages perchés, sites classés,
- Projets structurants itinérance : Pas des huguenots, VéloDrôme
- Valorisation forêt de Saoû

Actions financées par la CCVD

- Investissement château Poët Célard
- Entretien Sentier de randonnée
- VéloDrôme
- Gestion d'équipement : Gare des Ramières
- Soutien aux OTSI (dont Réseau)

Stratégie tourisme (Vs Biovallée)

- Organisation/promotion de l'offre :
 - Nature et itinérances douces

- Patrimoines et métiers d'art

Méthode, nouvelles compétences

- Rencontre des communes (Janvier à avril)
- Commission tourisme (5 réunions)
- Réunion hébergeurs : 31 mai
- Appui FD OTSI
- Réunions des OTSI : élus, salariés

Résultats attendus

- Fidélisation et « ailes de saison », clientèle de proximité
- Des produits touristiques : famille, pros, APN
- Des moyens d'accueil et de promotion mutualisés
- Une communication efficace à l'échelle de la Vallée de la Drôme

Missions des OT (fédération nationale)

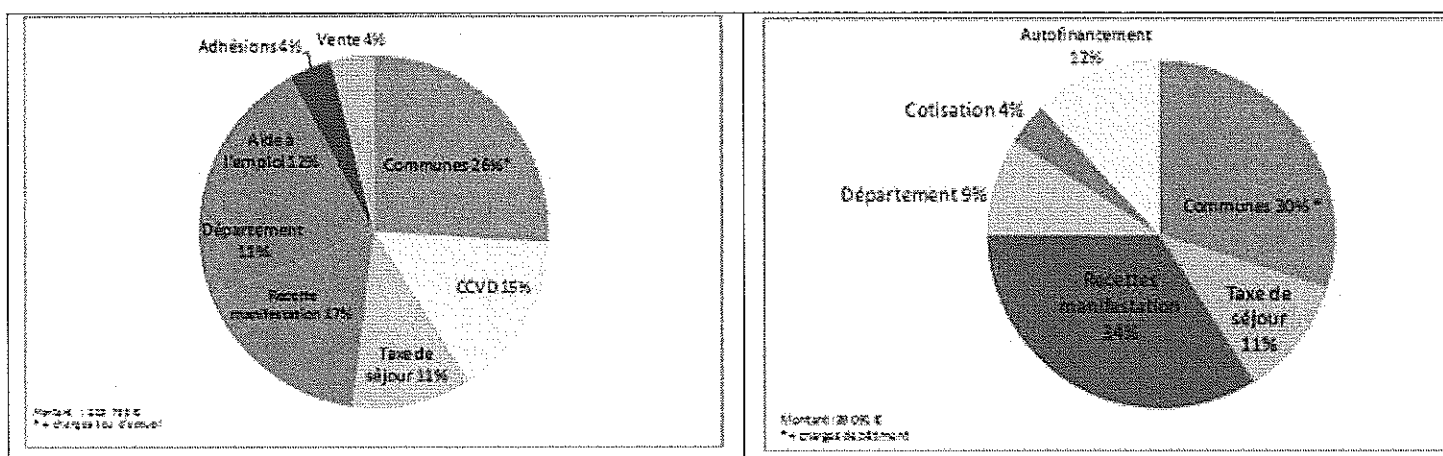
- Accueil, gestion information
- Coordination socio professionnels
- Promotion du territoire/destination
- Commercialisation
- Développer tourisme événementiel et tourisme d'affaires

Promotion du territoire

- Salons, éductours, voyage de presse,...
- Edition de guides, brochures, newsletters, emailing
- Campagne de communication
- Réseaux sociaux
- E-réputation et référencement

Madame Marie-Odile Canteneur rappelle les données financières et les décisions à prendre par la CCVD.

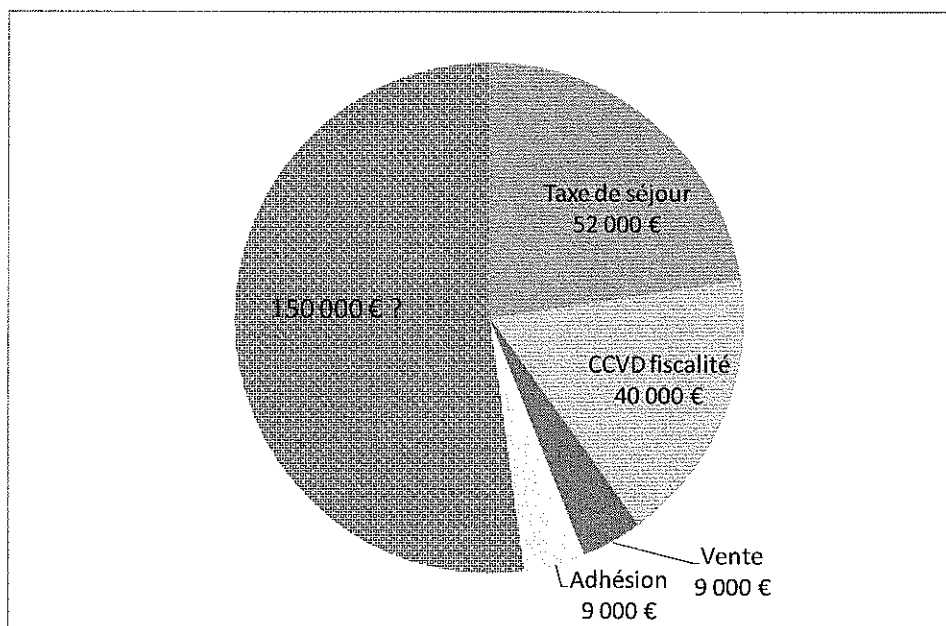
Budget des 2 OT et des 3 syndicats d'initiative



Organisation pour 2017

- Un OT associatif
- En débat : portage salarial pour gestion animations vie locale (système de régie)

Budget 2017



Taxe de séjour

- 28 communes appliquent la taxe
- 3 communes au forfait
- Montant perçu : 52 000 euros
- Montant estimé sur 30 communes taxe au réel tarifs harmonisés : 92 000 euros (taux rendement 60%)

Décisions 2016 (juin / septembre)

- Délibération communautaire sur la taxe de séjour
- Modification statutaire
- Délibération sur le statut juridique du futur OT
- Calcul transfert de charges

A l'issue de cette présentation, Monsieur Jean Serret explique que l'estimation de 92 000 € de produit escompté de la taxe de séjour mentionné ci-dessus ne sera pas atteinte dès 2017. Il demande à Monsieur Yves Pavier et à Madame Marie Odile Canteneur de prévoir le montant de 52 000 € (taxes actuellement perçues par les communes) sachant que la CCVD, pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence, devra à l'évidence recruter une personne pour notamment percevoir la taxe de séjour.

Il précise également que la CCVD devra reverser la taxe de séjour aux communes, il convient d'en tenir compte. Il insiste pour dire qu'il convient d'observer une grande prudence pour ne pas « déséquilibrer » ce secteur d'activités notamment dans les communes rurales.

Monsieur Gilbert Pourret souligne que le plateau d'Ambel n'a pas été cité par le Département. Il attire chaque année 30 000 visiteurs. Il précise qu'en ce qui concerne la taxe de séjour intercommunale, les Maires peuvent très bien s'opposer par délibération à ce « transfert ». La commune d'Omblyze gardera sa taxe de séjour.

Monsieur Yves Pavier confirme qu'effectivement il appartient, à chaque commune, de délibérer sur la taxe de séjour.

Monsieur Jean Louis Hilaire précise que, compte tenu de la capacité du territoire – avec une taxe de séjour de 0.40 €, il faut 55 nuitées par lit, soit 4 526 lits, pour avoir un produit de taxe de séjour de 100 000 €. Cela devrait être faisable.

Monsieur Daniel Gilles confirme l'estimation donnée par Monsieur Jean Louis Hilaire. Il précise également que la commune de Saoû a procédé à une vérification des hébergements ce qui a abouti à un doublement du produit de la taxe de séjour. Il incite vivement les maires de chaque commune à procéder à de telles vérifications.

Il souligne que la taxe de séjour est prélevée au visiteur, pas à l'hébergeur, explication qui permet souvent d'améliorer le produit de la taxe de séjour.

Monsieur Guillaume Venel souhaite savoir si la taxe de séjour sera intercommunale.

Monsieur Jean Serret confirme ce point en précisant que la loi Notre l'impose aux communautés de communes à compter du 1/1/2017. C'est un agent intercommunal qui s'occupera de la taxe de séjour. Il dit à nouveau que le montant de la taxe intercommunale sera reversé à l'Office de Tourisme intercommunal, à charge d'irriguer le territoire.

Monsieur Benoit Maclin donne l'exemple de la commune de Mirmande qui a décidé d'harmoniser les prix de la taxe de séjour en passant de 0.50 € à 1 €, pour un produit entre 10 et 12 000 € par an. La taxe de séjour a de grandes chances d'augmenter. La commune a également pu recenser 16 établissements qui ne déclarent rien.

Monsieur René Estéouille précise que la taxe de séjour est codifiée à l'article L.5211-21 du CGCT.

Monsieur Michel Giles revient sur le débat de la séparation des Offices de Tourisme et de la vie locale. Il lui a semblé qu'en commission cette séparation était actée de façon unanime par les membres de la commission. Il n'a toutefois pas pu assister à la dernière commission.

Monsieur Yves Pervier précise alors que la commission n'a pas le pouvoir de décision. La séparation est à étudier.

Monsieur Manuel Vaucouloux souligne que lui non plus n'a pas pu assister à la dernière commission. Il confirme que ce sujet est très sensible sur Grâne et qu'il ne sera pas facile d'expliquer l'idée de regrouper les Offices de Tourisme et la vie locale.

Monsieur Francis Fayard explique qu'à Livron/Loriol/Mirmande/Cliousclat/Montoison, l'Office de Tourisme fonctionne grâce à des subventions, du personnel salarié et des bénévoles. Il convient de pouvoir rassurer les salariés.

Ce modèle économique fonctionne assez bien. Les bénévoles souhaitent conserver le lien avec l'Office de Tourisme et intégrer un pôle collectif dont font également partie les commerçants. Au niveau financier, l'Office de Tourisme dispose d'un budget de 120 K € et les animations procurent 20 à 30 K € de recettes annuelles.

Monsieur Gérard Crozier rappelle que l'aquarium d'Allex (qui doit être ajouté dans le document présent, aux équipements touristiques du territoire) reçoit environ 25 000 visiteurs par an.

Après avoir souligné que la CCV D n'est pas « demandeuse » de ce transfert, il indique qu'effectivement chaque commune doit travailler sur ce sujet.

A Allex il existe un syndicat d'initiative. Certes il faut harmoniser, mais surtout discuter pour veiller que ce changement, imposé par la Loi, ne conduise pas les communes "à perdre leur âme".

Monsieur Daniel Gilles rappelle que la vie locale doit être conservée au niveau communal. Des solutions en ce sens sont à trouver.

Monsieur Jean Serret dit à nouveau qu'il est partisan d'une co-construction communes et intercommunalité, bénévoles et acteurs du tourisme. Le développement touristique concerne les élus des communes, les hébergeurs et la société civile et désormais, à compter de 2017 l'intercommunalité.

Il convient de donner priorité ou de privilégier le fait communal en ce domaine et d'imaginer des solutions personnalisées et différenciées en fonction des situations particulières de chaque commune du territoire. Le choix local de la commune ou du bassin de vie est à respecter. Il mandate la commission pour travailler en ce sens. C'est un débat de fonds pas facile et un challenge à relever.

Point 5 Chèque déjeuner : modification de la valeur

Monsieur Jean Serret informe les membres de l'Assemblée que la CCVD a mis en place depuis l'année 2006 les chèques-déjeuner pour ses agents.

Il rappelle les règles d'attribution :

- Prestation attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, et agents bénéficiant d'un contrat de droit privé (CDD d'une présence minimale d'un mois)
- La valeur du chèque-déjeuner est fixée à 3 euros
- La participation de la collectivité est de 50 %
- Attribution de 20 titres par mois pour 11 mois d'activité, proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de travail effectué pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Il propose de revaloriser la valeur faciale du chèque en la portant à 4 €, et de conserver la même répartition de la charge soit 50 % de participation de la collectivité et 50 % à la charge de l'agent.

Il précise que les crédits budgétaires sont prévus à cet effet au budget 2016.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juin 2016.

Le Conseil décide :

- **fixe à 4 euros la valeur du chèque-déjeuner**
- **fixe la participation de la collectivité à hauteur de 50 %, les 50 % restant étant à la charge de l'agent et retenus mensuellement sur le salaire,**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits aux comptes 641 et 6228 de la section de fonctionnement du Budget 2016.**

Point 6 Création d'un poste de catégorie C Adjoint Administrative 2ème classe (temps complet)

Monsieur Jean Serret rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu les besoins des services, et l'accroissement d'activité au niveau administratif des services généraux, notamment pour la cellule « marchés publics »,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi correspondant au grade suivant : 1 adjoint administratif territorial de 2e classe (pôle services généraux)

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif 2e classe, poste permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Mai 2016

Filière : Administrative ; Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : adjoint administratif 2e classe : ancien effectif : 6 ; nouvel effectif : 7

Le Conseil :

- **adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.**
- **créer un poste d'adjoint administratif 2e classe à temps complet**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »**

Point 7 Puy St Martin : modification de la représentation de la commune

Monsieur le Président informe que Monsieur le Maire de Puy St Martin l'a informé par courrier du 24 mars 2016 de :

- la démission, pour raisons personnelles, de Monsieur Xavier Du Garreau de la Méchénie de ses fonctions de conseiller communautaire
- la désignation de Monsieur Denis Perrin en tant que conseiller communautaire

Vu la délibération du 25 mars 2016 du conseil municipal de Puy St Martin concernant cette nouvelle désignation,

Il propose de prendre acte de la désignation de Monsieur Denis Perrin en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Puy St Martin.

Il rappelle que la commune de Puy St Martin est désormais représentée par Messieurs Michel Giles, Maire, et Monsieur Denis Perrin, 4ème adjoint.

Après avoir salué le travail effectué par Monsieur Xavier Du Garreau, il passe la parole à Monsieur Denis Perrin qui se présente à l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue.

Le Conseil prend acte de :

- **la démission de Monsieur Xavier Du Garreau de la Méchénie de ses fonctions de conseiller communautaire**
- **la désignation de Monsieur Denis Perrin en tant que conseiller communautaire représentant la commune de Puy St Martin**

Point 8 Précision sur délégations du Conseil au Président

Le Président rappelle que la délibération n°5/15-05-2014/C du 15/05/2014 précise les délégations du Conseil au Président.

La délégation n°7 mentionne que le Président peut « adopter toute mesure nécessaire à la préservation des intérêts de la CCVD ».

Cette disposition n'indique pas clairement que le Président peut ester en justice.

L'article L5211-9 du C.G.C.T. précise notamment que «le président représente en justice l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale».

Par transposition des articles L2122-21 et L2122-22 du C.G.C.T. il est proposé de rédiger cette délégation de la façon suivante :

« le Président est chargé, jusqu'à l'expiration de la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la communauté de communes, les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pouvoir en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives et d'étendre cette délégation, le cas échéant, aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile. »

Monsieur Michel Giles demande que le Conseil soit régulièrement tenu au courant des procédures en cours.

Monsieur Jean Serret précise qu'un point sera fait à ce sujet au prochain Conseil.

Le Conseil :

- décide à nouveau que : « le président est chargé jusqu'à l'expiration de la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la communauté de communes, les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pouvoir en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives et d'étendre cette délégation, le cas échéant, aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile ».

- précise que cette délibération complète celle du 15/05/2014 n° 5/15-05-2014/C concernant le point n°7.

- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 9 Ester en justice : recours sur la TASCOM et désignation du Cabinet Landot et Associés

Monsieur Jean Serret demande à Monsieur Jean Pierre Rochas de présenter ce sujet

Le Directeur informe l'assemblée qu'il existe des possibilités de recours à propos des prélèvements de la TASCOM effectués par l'Etat.

Ainsi la Communauté de Communes du Val de Drôme pourrait prétendre aux remboursements des sommes prélevées, soit un montant de 529 328 € pour les années 2012, 2013 et 2014.

Considérant l'importance d'un tel enjeu pour la CCVD, il sollicite l'accord de l'assemblée pour intenter un recours contre l'Etat concernant le prélèvement de la TASCOM effectués en 2012, 2013 et 2014 et propose le cabinet Landot et Associés pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Il rajoute à titre d'exemple que le Tribunal Administratif de Grenoble a condamné l'Etat au bénéfice du Pays de Roussillon pour 1 Millions d'Euros.

Monsieur Daniel Gilles précise que la TASCOM est une taxe économique, cela permettrait de financer la compétence tourisme.

Le Conseil :

- décide d'ester en justice pour intenter un recours contre l'Etat concernant les prélèvements de la TASCOM pour les années 2012, 2013, 2014
- désigne le cabinet Landot et Associés pour défendre les intérêts de la CCVD concernant ce dossier
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 10 Propositions de modification de l'intérêt communautaire des équipements sportifs

Suite à la demande du Président, Monsieur Jean Pierre Rochas, DGS, rappelle que cette délibération est soumise à des conditions particulières de vote : pour être adoptée, la majorité des 2/3 des membres qui composent cette assemblée doit être obtenue, et non seulement les 2/3 des présents.

Monsieur Fabien Duvert, DGA, présente ce dossier.

Il rappelle les travaux du groupe de travail et la délibération n°11/05-02-12/C ayant pour objet la synthèse de l'intérêt communautaire et plus précisément le paragraphe n° II3 "Equipements sportifs " dont le texte était le suivant :

"Sont déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de nouveaux équipements sportifs lorsqu'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :

- Equipement structurant revêtant un caractère unique par son dimensionnement, le nombre et la diversité de pratiques sportives collectives ou individuelles ou le nombre de pratiquants qu'il autorise,
- Equipement dont la dimension permet d'accueillir des événements sportifs de grande importance contribuant au rayonnement de la communauté de communes du Val de Drôme et permettant l'accueil dans de bonnes conditions d'un public nombreux d'au moins 10 000 personnes.
- Equipements que pourront utiliser les associations sportives et les établissements scolaires des communes de la CCVD, nécessitant des structures d'accueil adaptées à la pratique du handisport".

Il propose la modification suivante concernant la pratique de la gymnastique :

Est déclaré d'intérêt communautaire un dispositif permettant de répondre à l'objectif de la pratique de la gymnastique pour tous les enfants des écoles élémentaires de la communauté. Ce dispositif comprend :

- l'acquisition et la mise à disposition de kits de matériels de gymnastique à usage des écoles de la CCVD,
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'une salle intercommunale spécialisée de gymnastique, capable d'accueillir 500 spectateurs et des activités d'arts martiaux, sur le site des Crozes à Loriol.
- les moyens permettant de transporter les enfants des écoles élémentaires de la communauté pour garantir dans le cadre du projet d'école, l'accès à cet équipement.

Le Président propose d'amender cette rédaction en supprimant « sur le site Zone des CROZES » à la fin du 3^{ème} alinéa.

Monsieur Daniel Gilles propose un autre amendement à la fin du dernier alinéa, à savoir : « l'accès à cet équipement » devient « l'accès à des équipements du territoire ou des territoires voisins ».

L'assemblée étant favorable à ces 2 amendements, ces modifications sont retenues.

Monsieur Michel Giles demande si ce sont les écoles ou les enfants qui sont sur le territoire de la CCVD ? (toujours au sujet de ce dernier paragraphe).

Monsieur Jean Serret explique que, considérant que l'enfant est au cœur de ce projet qui concerne la jeunesse, il convient de retenir la formule correspondant le mieux à cet objectif.

Monsieur Benoit Maclin souhaite savoir pourquoi l'équipement de Loriol et pas d'autres.

Monsieur Jean Serret explique que la commune de Loriol avait obtenu des subventions pour ce nouvel équipement. Pour obtenir une subvention de 460 K€ du Département, il est nécessaire que cet équipement soit intercommunal. Aussi la commune de Loriol a sollicité la CCVD.

Monsieur Benoit Maclin constate que les villes de Livron et Loriol ont de nombreux équipements. D'autres sites ont-ils été étudiés ?

Monsieur Claude Aurias confirme que la subvention de 460k€ émanant du Département nécessite que le projet soit porté par l'intercommunalité, le site proposé est situé en face de la zone des Crozes de façon à être plus facilement accessible. D'autres subventions sont recherchées pour cet équipement structurant.

Monsieur Gérard Crozier, tout en étant favorable à cet équipement, rappelle cependant sa question sur le fonctionnement des équipements gymniques qui sont situés sur d'autres communes. Alex par exemple, a une salle de gymnastique avec un club de 200 adhérents. Il conviendrait de respecter le principe d'équité car ce qui est proposé est une participation financière de la CCVD à la construction et au fonctionnement de cette salle située sur Loriol. La commune d'Alex supportera seule les frais de fonctionnement de sa propre salle gymnique et en sus ceux de la salle intercommunale.

Ainsi, il pose à nouveau la question de l'équité pour l'activité gymnique d'Alex.

Monsieur Jean Serret s'engage à travailler sur le respect de l'équité sur le territoire.

Monsieur Loïc Morel fait observer comme Monsieur Benoit Maclin, que la CCVD a créé une commission pour travailler sur ce sujet d'équipements sportifs structurants sur le territoire. Les communes ont reçu un seul questionnaire concernant l'état des lieux des équipements existants.

Le retour du travail de cette commission n'a pas été présenté au Conseil Communautaire. Il revient également sur la question de l'opportunité de tels équipements : a-t-elle été mesurée en termes de besoins du territoire ?

Toutes ces questions n'ont pas été débattues en Conseil.

Monsieur Jean Serret explique, qu'en ce qui concerne la salle de gymnastique de Loriol, ce projet devient intercommunal afin d'améliorer le financement d'un tel équipement et de mutualiser le service à toutes les communes plutôt qu'à une seule. Le LMA de Bourdeaux avait été fait dans des conditions semblables.

Monsieur Loïc Morel demande les raisons pour lesquelles a été choisie une salle de gymnastique et art martiaux plutôt qu'une salle polyvalente ?

Monsieur Benoit Maclin fait observer qu'il n'a pas d'informations suffisantes notamment sur le coût d'un tel projet, pour se prononcer sur une telle délibération.

Monsieur Jean Serret souligne que la décision de ce soir porte sur l'intérêt communautaire et non sur le projet. Il rappelle qu'il y a 15 ans, une étude sur les besoins du territoire avait été réalisée. Elle avait notamment mis en évidence le manque d'équipements structurants sur le territoire, cela concernait 3 domaines : sports, spectacles, et activités aquatiques ; ainsi la priorité a été donnée à la natation et à la gymnastique. Il précise encore que ce besoin est ressorti très fortement lors des derniers ateliers de 2014 et 2016 de la CCVD.

Monsieur Christophe Combe émet des réserves sur le choix du lieu de gymnastique, à Loriol, vers les Crozes, alors que les autres sports sont plutôt vers la gare. D'une façon plus générale, pourquoi avoir choisi la ville de Loriol ? Ceci ne semble pas respecter le principe d'équité sur le territoire.

Monsieur Jean Serret demande à Monsieur Fabien Duvert de présenter le paragraphe sur la natation.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Benoit Maclin pose les mêmes questions que pour la salle de gymnastique. Il souligne également qu'il y aura deux piscines à Livron alors que les autres communes du territoire de la CCVD n'en n'auront pas du tout.

Il n'a, d'autre part, aucune information sur le projet de centre aquatique sur Crest.

Il dit à nouveau, qu'il manque d'éléments pour voter un tel projet.

Monsieur Daniel Gilles demande des précisions quant au partenariat qui avait été évoqué pour le bassin de Saoû avec les propriétaires de piscines privées. De plus, il aurait souhaité des éléments sur les impacts sociaux et financiers d'un tel projet. Il pense qu'il est trop tôt pour délibérer sur l'intérêt communautaire d'un tel équipement.

Monsieur Jean Serret explique que le mot « contractualisation » du paragraphe 2 contient cette possibilité de partenariat. Pour réaliser davantage d'études à ce sujet, il faut que l'intérêt communautaire de cette compétence soit défini.

Monsieur Didier Jouve rappelle que ce débat a déjà eu lieu en Octobre 2015. La définition de l'intérêt communautaire permettra de rédiger un cahier des charges pour lancer un concours d'architectes prévu dans le cadre de la loi MOP. Il rappelle aussi que les délais d'une telle procédure sont très longs, ce qui permettra de travailler sur le projet entre temps.

Monsieur Philippe André émet des réserves sur le choix de l'implantation de ce projet, la notion de barycentre n'est pas respectée.

Monsieur Didier Jouve précise qu'actuellement, un travail est mené pour établir une carte des classes élémentaires qui pourront fréquenter cet équipement tout en respectant la contrainte posée dès le début, à savoir : les enfants ne devront pas effectuer trop de kilomètres pour se rendre sur ces équipements. Ce paramètre a conduit à imaginer un partenariat avec les propriétaires de piscines privées, de façon à permettre à tous les enfants du territoire d'apprendre à nager.

Monsieur Jean Serret, précise qu'en ce qui concerne l'équité par rapport au lieu, elle est respectée puisque la CCVD s'engage sur les déplacements.

Monsieur Daniel Gilles comprend le choix de l'implantation mais déplore le manque d'infos sur les coûts d'investissement et de fonctionnement et l'éventuel retour sur investissement.

Monsieur Claude Aurias explique que, pour établir des estimations chiffrées et répondre à ces questions, il convient d'abord de se prononcer sur l'intérêt communautaire.

Il rappelle que Loriol dispose d'un club de gymnastique de 300 adhérents, performant, avec une salle de gymnastique vétuste. Il y a un potentiel élevé d'enfants pour des compétitions importantes et l'équipement fait défaut.

Quant au sujet de la piscine, c'est bien à Loriol que de nombreuses personnes ont appris à nager. Tout le territoire a fréquenté cette piscine qui, souligne-t-il, représente une charge de 150k€ de déficit annuel pour sa commune. Il souligne l'importance de faire bénéficier les jeunes d'équipements sportifs de qualité. C'est la raison pour laquelle il convient de déterminer l'intérêt communautaire en ce domaine.

Monsieur Olivier Bernard partage les données techniques qui viennent d'être rappelées. Il ajoute qu'environ 1 500 jeunes de Livron et Loriol sont concernés par la piscine. Il convient d'apporter des réponses sur les attentes des populations. Il félicite les services pour le travail réalisé depuis Octobre 2015, aussi bien en termes de qualité et de rapidité des éléments de réflexion déjà fournis.

Monsieur Yves Pervier souhaite savoir si le vote de l'intérêt communautaire proposé ce soir engage la CCVD uniquement sur le concours.

Monsieur Didier Jouve précise qu'en fait c'est l'intérêt communautaire qui permet d'engager la procédure du concours et solliciter les subventions.

Monsieur Yves Pervier demande si le projet sera présenté à un nouveau conseil.

Monsieur Jean Serret répond par l'affirmative.

Monsieur Daniel Gilles comprend le formalisme nécessaire à un tel sujet. Cependant il dit à nouveau qu'il manque d'éléments importants notamment les données financières et les montants de subventions possibles pour savoir à quelles conditions ces projets sont réalisables. Il déplore également le manque de débat et pense que la formalisation de l'intérêt communautaire sur ces deux points est trop rapide.

Le Président soumet au vote de l'assemblée le projet de délibération amendée.

Le résultat du vote : 40 pour, 13 abstentions, 1 contre.

Cette délibération n'est pas approuvée, puisque 44 voix favorables (2/3 de 65) auraient été nécessaires.

Point 11 Projet de territoire : présentation du document final

En raison de l'heure tardive, le Président propose à l'Assemblée de reporter ce point au prochain Conseil.

V – MOYENS TRANSVERSAUX

Point 12 Communication : évolution du logo

Monsieur Jean Marc Bouvier explique que la logique aurait voulu que ce point soit proposé dans la continuité de la présentation du projet de territoire.

Il informe que, dans le cadre des travaux réalisés lors de la rencontre des élus du 26/01/2016, de l'exécutif à plusieurs reprises, le projet de territoire est positionné dans la logique de poursuivre la dynamique engagée avec le GPRA « biovallée » et d'en faire le fil conducteur du projet de territoire.

Pour traduire cette orientation, il est proposé de faire légèrement évoluer le logo de la CCVD en intégrant la notion de « Biovallée ».

Cette décision correspond également à la première action du plan de communication 2014-2020.

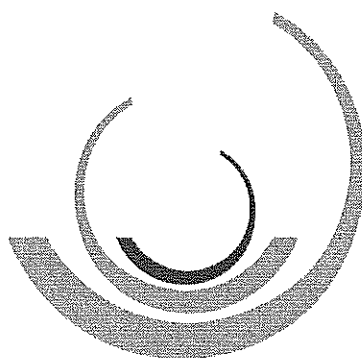
Cette évolution permettra :

- Assurer une meilleure visibilité de notre logo pour le rendre plus impactant.
- Positionner Biovallée, en accord avec le projet de territoire

En plus de l'évolution du logo, la charte graphique intègrera des éléments visuels le renforçant.

Madame Régine Chaléat fait observer que l'identification "Communauté de Communes" n'apparaîtra plus.

Monsieur Jean Marc Bouvier répond que, désormais, la Communauté de Communes est reconnue, cependant, sur les entêtes de courrier par exemple, cela continuera d'être mentionné.



Val de Drôme en Biovallée

**Conformément à l'avis favorable du bureau en date du 11 mai 2016,
le conseil prend acte de l'évolution du logo**

La séance est levée à 22h.

Fait à Crest, le 27 mai 2016

Le Président,

Jean SERRET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE DRÔME
B.P 68
26402 CHEST Cedex
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96

